

COMMUNE DE CHAMPLOST

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2012

Présents : QUERET Jean-Louis (Maire), GENREAU François, SEILLIEBERT Christophe, GOUDON Valérie (adjoints), BREUILLE-MARTIN Daniel, COMPERAT Jean-Raymond, PREVOST Yvette, QUARTIER David

Absents excusés : CHICON Pierre a donné pouvoir à PREVOST Yvette
LARBI Laurent a donné pouvoir à SEILLIEBERT Christophe
MATHIEU Daniel a donné pouvoir à BREUILLE-MARTIN Daniel

Absents non excusés : DURVILLE Julien

Secrétaire de séance : QUARTIER David

Après lecture du compte-rendu de la réunion précédente, les membres du conseil approuvent et signent le registre des délibérations.

ORDRE DU JOUR

2012/012 Vote du compte de gestion 2011 :

Monsieur le Maire expose et commente le compte de gestion dressé par Mme le Percepteur, visé par le Trésorier Payeur général, Les membres du conseil municipal déclarent que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve de leur part.

Le conseil vote à l'unanimité POUR le compte de gestion du budget de la commune 2011.

2012/013 Vote du compte administratif 2011 :

Monsieur le Maire expose et commente le compte administratif du budget de la commune.

Après avoir pris connaissance du détail des dépenses et des recettes réalisées, de l'état de l'actif et du passif,

Recettes de fonctionnement : 600 678,42 €
Dépenses de fonctionnement : 510 052,34 €
Résultat : 90 626,08€
Recettes d'investissement : 179 372,12 €
Dépenses d'investissement : 62 056,72 €
Résultat : 117 315,40 €

Le conseil vote à l'unanimité POUR le compte administratif du budget de la commune 2011.

2012/014 Affectation du résultat du budget:

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011 ce jour, considérant que les écritures sont conformes,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de 2011,

- un excédent de fonctionnement de 407 212,10 €
- un excédent d'investissement de 111 025,82 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 352 649 € en section de fonctionnement 002
- 111 025,82 € en section d'investissement 001 et d'affecter au compte 1068 : 54 563,10 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité Pour d'affecter le résultat de fonctionnement

2012/015 Vote du budget primitif 2012 :

Après examen du budget primitif 2012 de la commune présenté ligne par ligne par Monsieur le Maire et les membres de la commission des finances, le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- section de fonctionnement : 909 463 €
- section investissement : 533 574,55 €

Le conseil vote et approuve à l'unanimité POUR le budget primitif de la commune 2012

2012/016 Vote des 3 taxes

M. le Maire précise que le budget ainsi que tous les comptes de la commune ont été préparés par la commission des finances. La commission des finances a observé qu'étant donné le résultat 2011, il n'était pas nécessaire d'augmenter le taux d'imposition communal. Le montant des taxes locales s'élèvent à 304 061 €.

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité Pour.

2012/017 Vote du compte de gestion du budget eau/assainissement 2011:

Monsieur le Maire expose et commente le compte de gestion dressé par Mme le Percepteur, visé par le Trésorier Payeur général, Les membres du conseil municipal déclarent que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve de leur part.

Le conseil vote à l'unanimité POUR le compte de gestion du budget de l'eau /assainissement 2011.

2012/018 Vote du compte administratif budget eau/assainissement 2011 :

Monsieur le Maire expose et commente le compte administratif du budget eau/assainissement. Après avoir pris connaissance du détail des dépenses et des recettes réalisées, de l'état de l'actif et du passif,

- Recettes de fonctionnement : 144 220,51 €
- Dépenses de fonctionnement : 123 958,20 €
- Résultat : 20 262,31 €
- Recettes d'investissement : 47 452,58 €
- Dépenses d'investissement : 27 091,08 €
- Résultat : 20 361,50 €

Le conseil vote à l'unanimité POUR le compte administratif du budget de l'eau/assainissement 2011.

2012/019 affectation du résultat budget eau/assainissement :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011 ce jour,

Considérant que les écritures sont conformes,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de 2011,

- un excédent de fonctionnement de 201 049,38 €
- un excédent d'investissement de 4 984,02 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 187 565,75 € en section de fonctionnement 002
- 4 984,02 en section d'investissement 001 et d'affecter au compte 1068 : 13 483,63 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité Pour d'affecter le résultat de fonctionnement

2012/020 Vote du budget primitif eau/assainissement 2012:

Après examen du budget primitif 2011 présenté ligne par ligne par Monsieur le Maire et les membres de la commission des finances, le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- section de fonctionnement : 325 738,82 €
- section investissement : 97 341,40 €

Le conseil vote et approuve à l'unanimité POUR le budget primitif eau/assainissement 2012

2012/021 vote du compte de gestion CCAS 2011 :

Madame PREVOST Yvette responsable du CCAS expose et commente le compte de gestion dressé par Mme le Percepteur, visé par le Trésorier Payeur général.

Les membres du conseil du CCAS déclarent que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve de leur part et votent à l'unanimité POUR le compte de gestion du budget CCAS 2011.

2012/022 vote du compte administratif CCAS 2011 :

Madame PREVOST Yvette responsable du CCAS expose et commente le compte administratif du budget du CCAS

Après avoir pris connaissance du détail des dépenses et des recettes réalisées, de l'état de l'actif et du passif,

Recettes de fonctionnement : 3.026,23 €
Dépenses de fonctionnement : 2.422,20 €
Résultat : 604,03€

Le conseil vote à l'unanimité POUR le compte administratif du budget du CCAS

2012/023 Affectation du résultat du CCAS :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2011 ce jour, considérant que les écritures sont conformes,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de 2011,

- un excédent de fonctionnement de 2 269,70 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 2 269,70 € en section de fonctionnement 002

Le conseil du CCAS décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement.

2012/024Vote du budget primitif du CCAS 2012:

Après examen du budget primitif 2011 de la commune présenté ligne par ligne par Madame PREVOST Yvette responsable du CCAS, le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

➤ section de fonctionnement 5 069,70€

Le conseil du CCAS vote et approuve à l'unanimité POUR le budget primitif 2012 du CCAS.

AUCUNE QUESTION DIVERSE

La séance est levée à 22 h 08.

Vu par nous, Jean-Louis QUERET, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 18 avril 2012, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 avril 1884.

**Le Maire
Jean-Louis QUERET**